

le 6 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DASES 311G : Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Ayyem Zamen (20^e) au titre de l'action « Domiciles partagés ».

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Mme la Maire de Paris Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose de l'autoriser à signer une convention annuelle avec l'association Ayyem Zamen (20^e) au titre de l'action « Domiciles partagés » ;

Vu le code des collectivités territoriales notamment les articles L 3.411-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission,

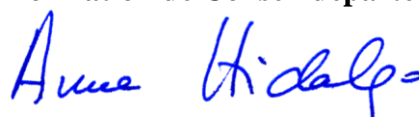
Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention annuelle avec l'association Ayyem Zamen (Simpa 18686 – 2016_02097) fixant les conditions d'attribution d'une subvention de fonctionnement

Article 2 : Le montant de la subvention de fonctionnement est fixé à 15.000 euros au titre de l'année 2015.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 65, nature 6574, rubrique 53, ligne DF 34008 du budget de fonctionnement de l'année 2016 du Département de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO